

Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger pour les enseignants du premier et du second degrés en allemand, anglais, arabe espagnol et portugais

Note d'information du 06/11/2025 relative aux stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger pour les enseignants du premier et du second degrés

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

DAREIC

Affaire suivie par : Maïa AIT-HABIB

Tél : 01 57 02 80 19

Mél : maia.zaytoun@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/C de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Référence :

- *Note de service du 11-7-2025 relative aux échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2025-2026, publiée au BOEN n° 30 du 24-07-2025*
-

La présente note informe du calendrier concernant les stages de perfectionnement linguistique pédagogique et culturel à l'étranger, hors programme Erasmus+, pour les enseignants du premier et du second degrés en allemand, anglais, arabe, espagnol et portugais.

L'appel à candidatures pour effectuer un stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants pendant l'été 2026 est ouvert.

Ces stages s'adressent aux enseignants du premier degré et aux enseignants de langue du second degré de l'enseignement public.

Les langues concernées sont, pour le premier degré, l'allemand et l'anglais, et, pour le second degré, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le portugais et l'arabe.

Toutes les informations utiles relatives à ce programme sont consultables sur le site de France Éducation international (FEi) au lien suivant :

<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel?langue=fr>

L'inscription s'effectue en ligne jusqu'au 14 janvier 2026, sur le site de FEi, par le même lien.

Procédure à suivre :

- **Pour les enseignants du premier degré**, la date limite de l'instruction des dossiers est fixée au 14 janvier 2026 à minuit. Le directeur d'école transmet le dossier de candidature à l'IEN, qui lui-même le transmet à l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) pour le 30 janvier 2026 au plus tard. L'IA-Dasen transmet par voie postale à FEi les dossiers originaux comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité pour le 27 février 2026 au plus tard.
- **Pour les enseignants du second degré**, la date limite de l'instruction des dossiers est fixée au 14 janvier 2026 à minuit. Après avis et signature par le chef d'établissement, **les dossiers doivent être transmis, par voie hiérarchique aux inspecteurs de la discipline concernée pour avis.**

Les inspecteurs feront parvenir les dossiers à la DAREIC pour le 30 janvier 2026.

Informations complémentaires :

Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les trois ans.

En cas de désistement, il convient d'adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@france-education-international.fr

La procédure indiquée devra être respectée. Toute candidature ne respectant pas les délais, quelle qu'en soit la raison, sans respect de la voie hiérarchique et des procédures, sera refusée.

**La Déléguée académique aux relations européennes et internationales
et à la coopération, Conseillère technique du recteur**

Laure MOREL